

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-sixième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 15 – 20 mars 2012 et Dublin (Irlande), 22 – 24 mars 2012

GESTION DU COMMERCE ET DE LA CONSERVATION DE SERPENTS (DECISIONS 15.76)  
(Point de l'ordre du jour 17)

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Coprésidents: Le représentant de l'Asie (M. Soemorumekso) et le représentant suppléant de l'Europe (M. Lörtscher);
- Parties: Chine, Etats-Unis, Indonésie, Irlande, Pays-Bas, Pologne et Slovaquie; et
- OIG et ONG: UICN – Union internationale pour la conservation de la nature, *Animal Welfare Institute*, *Conservation International*, *Eurogroup for Animals*, *Helholtz Centre for Environmental Research*, *Humane Society of the United States*, *ProWildlife*, *Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals*, *Species Management Specialists*, *Species Survival Network* et TRAFFIC International.

Mandat

A l'appui des activités du groupe de travail sur les serpents du Comité permanent (WGS), le groupe de travail devra:

1. Examiner la compilation et l'évaluation des matériels d'identification des serpents vivants et des parties et produits de serpents, faire des recommandations sur la nécessité de disposer de matériels supplémentaire, et signaler aux Parties les matériels existants;
2. Examiner les résultats du processus d'inscription des serpents d'Asie sur la Liste rouge de l'UICN et faire des recommandations pour examen par les Parties concernant l'amendement des annexes CITES; et
3. Envisager d'autres mesures susceptibles d'appuyer le groupe de travail.

Recommandations

1. Dans le cadre d'un groupe de travail intersessions, le Comité pour les animaux devra d'ici la fin de 2012:
  - a) dresser une liste des matériels d'identification existants pour les serpents vivants, les peaux et les produits fabriqués à partir de cuirs de serpent originaires d'Asie, en y incluant les manuels destinés aux services de répression locaux et nationaux;
  - b) rechercher dans la littérature scientifique existante toutes les informations concernant l'identification des parties et produits de serpent, y compris la viande, la vésicule biliaire, le sang et la graisse, etc.; et
  - c) communiquer ces informations au Secrétariat de la CITES.

Le Secrétariat sera chargé de transmettre ces informations aux Parties à travers une Notification précisant où ces informations peuvent être consultées sur le site web de la CITES.

2. Dans la Notification aux Parties, le Secrétariat devra:
  - a) informer les Parties des résultats de l'évaluation des serpents d'Asie par l'UICN lorsque la Liste rouge actualisée sera publiée; et
  - b) encourager les États des aires de répartition d'espèces classées comme vulnérables (VU), en danger (EN) ou en danger critique d'extinction (CR) et affectées par le commerce international, à envisager des mesures appropriées.
3. Recommander une décision à soumettre à la CoP16.

***Décision à l'adresse du Comité pour les animaux***

A sa 27<sup>e</sup> session, le Comité pour les animaux examinera les conclusions finales de l'évaluation des serpents d'Asie réalisée par l'UICN; il intégrera les nouvelles informations et données disponibles, le cas échéant, et formulera des recommandations appropriées, y compris à l'adresse du Comité permanent.

4. Le groupe de travail sur les serpents d'Asie du Comité permanent prendra en compte, dans ses délibérations et recommandations, les conclusions du groupe de travail de l'Initiative Bio Trade de la CNUCED sur le "Système international de traçabilité des peaux de serpent" ainsi que l'étude ITC sur le "Commerce des pythons en Asie", et il soumettra des recommandations appropriées à la CoP16.